



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Agriculture,
de la Viticulture et de la
Protection des consommateurs

Administration des services vétérinaires

Rapport d'activités

2016

AVRIL 2017

INDEX :

I. Introduction

II. Administration des Services Vétérinaires

III. Situation sanitaire

IV. Sécurité alimentaire

Contrôle des denrées alimentaires d'origine animale

V. Mouvements internationaux

A. Echanges, exportations et importations

B. P.I.F.

C. Pacage

VI. Bien-être des animaux

VII. Clos d'Equarrissage

VIII. Transposition en droit national des directives C.E.

IX. Rapport du Laboratoire de Médecine Vétérinaire

X. Réunions internationales

CHAPITRE I

INTRODUCTION

En supplément au travail de routine accompli, l'année 2016 a été caractérisée par plusieurs faits marquants.

Au niveau de la santé animale il faut mentionner la campagne de lutte obligatoire contre l'I.B.R. qui a été lancée au mois de novembre et dont la base légale a été publiée sous forme du règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine.

Un premier but sera la reconnaissance du programme par la Commission Européenne alors que le but final sera l'obtention du statut indemne de la maladie tout en sachant que ce dernier ne sera pas atteint avant un certain nombre d'années de lutte durant lesquelles la collaboration entre les parties concernées (éleveurs, vétérinaires-praticiens et A.S.V) sera nécessaire.

Heureusement notre pays a été épargné en 2016 des différentes maladies qui ont sévi dans certains pays de l'U.E. (grippe aviaire, fièvre catarrhale du mouton, peste porcine africaine, Lumpy skin disease) ce qui a permis de se concentrer pleinement sur le programme de lutte contre l'I.B.R.

Au niveau du dossier concernant les contrôles dans le domaine de la sécurité alimentaire, les discussions se sont concentrées autour d'une éventuelle réorganisation telle que mentionnée dans l'audit effectué en 2015 sans pour autant aboutir à des résultats concrets. En outre le projet de loi 6614, sensé abroger en partie la loi de 1953 relative à l'organisation des contrôles du secteur alimentaire, se trouve toujours dans la procédure législative suite aux incertitudes quant à la création d'un nouvel organe de coordination. L'organisme en place depuis 2008, à savoir l'O.S.Q.C.A. (Organisme pour la sécurité et la qualité de la chaîne alimentaire) a subi une réduction de ses effectifs suite au départ du président et du secrétaire. Les tâches de cet organisme, énumérées au niveau du règlement grand-ducal du 25 avril 2008 déterminant certaines modalités d'application du règlement (CE) no 882/2004 relatif aux contrôles officiels, sont actuellement assurées par 2 représentants du Ministère de l'Agriculture et détachés de l'ASTA respectivement de l'ASV.

En ce qui concerne la division du Laboratoire de médecine vétérinaire, cette dernière a été fortement investie dans les analyses effectuées dans le cadre de la campagne I.B.R. A côté de ce nombre important d'analyses ainsi que des analyses de routine à réaliser, l'ensemble du personnel s'est investi dans la préparation pour la mise en place des équipements du nouveau laboratoire à Dudelange en vue du déménagement prévu dans le courant du 2^e semestre 2017.

Finalement, il faut encore mentionner l'élaboration du projet de loi ayant pour objet d'assurer la dignité, la protection de la vie, la sécurité et le bien-être des animaux dont la procédure législative a été lancée par le dépôt à la Chambre des Députés en mai 2016 et dont le vote définitif est attendu dans le courant de l'année 2017.

Tous ces exemples témoignent d'une charge importante de travail qui nécessite un engagement complet de tout le personnel.

CHAPITRE II

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

L'Administration des Services Vétérinaires (A.S.V.) compte 1 directeur, 5 vétérinaires-inspecteurs chefs de division et 14 vétérinaires-inspecteurs.

En plus des 20 vétérinaires, l'A.S.V. emploie du personnel des carrières supérieure, moyenne et inférieure de l'administration.

L'A.S.V. comprend, suite à la nouvelle loi du 14 juillet 2015, 5 divisions :

- division de la santé animale
- division de la santé publique
- division du contrôle à l'importation
- division du Laboratoire de Médecine Vétérinaire
- division de l'identification et de l'enregistrement des animaux.

Les attributions des différentes divisions de l'A.S.V. sont les suivantes :

- Contrôles du statut sanitaire du bétail et des animaux en général
- Contrôles du respect du bien-être animal à différents niveaux
- Contrôles relatifs à la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale
- Contrôles des mesures relatives à l'importation d'animaux vivants et de produits d'origine animale
- Analyses des échantillons prélevés dans le cadre des contrôles mentionnés ci-avant
- Gestion et contrôle de l'identification et de l'enregistrement des animaux.

L'A.S.V. est placée sous la double tutelle du :

- Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des Consommateurs pour les missions relevant de la santé animale, de la protection et du bien-être animal ainsi que de l'identification et de l'enregistrement des animaux ;
- Ministère de la Santé pour les missions relevant du contrôle des produits d'origine animale et des missions de santé publique.

CHAPITRE III

SANTÉ ANIMALE

Bulletin sanitaire 2016

Maladies de la liste O.I.E.	Foyers ou cas apparus	Localisation géographique
Peste porcine classique - porcs domestiques - sangliers	néant néant	
Fièvre catarrhale ovine	néant	
Encéphalopathie spongiforme bovine	néant	
Brucellose bovine	néant	
Rage	néant	
Leucose bovine enzootique	néant	
Maladie d'Aujeszky	néant	
Tuberculose aviaire	néant	
Psittacose	2 cas	
Laryngo-trachéite infectieuse	néant	
Varroase	néant	
Nosérose	néant	
Loque américaine	néant	
Maladie hémorragique des lapins (RHD ₂)	5 cas	Beyren, Bertrange, Reckange/Mersch, Consthum, Horace/Préizerdaul
Myxomatose	néant	
Septicémie hémorragique virale	néant	
Autres maladies		
Virus de Schmollenberg	1 cas	Grosbous

1. Pestes porcines

Le dernier cas de PPC chez les porcs domestiques au Luxembourg remonte à l'année 2003.

La surveillance de cette maladie est assurée actuellement par examen sérologique et par analyse P.C.R. des sangliers abattus et livrés au centre de traitement de gibier avant la mise sur le marché. L'analyse P.C.R. est effectuée sur amygdale tandis que la sérologie est effectuée, si possible, sur le sang récolté par le chasseur sur le lieu de chasse.

En 2016, 3 sérums ainsi que 3 organes de sangliers ont été analysés en sérologie respectivement en PCR et tous ont donné des résultats négatifs. De même, 98 échantillons sanguins de porcs domestiques ont été analysés avec des résultats négatifs.

Vu la densité de la population des sangliers, des mesures de biosécurité sont à observer au niveau des exploitations porcines. Ces mesures consistent dans la construction de clôtures autour des porcheries et dans l'installation de sas d'entrée équipés de dispositifs et matériels de désinfection.

La persistance de la peste porcine africaine dans les pays baltiques et les pays avoisinants continue à attirer l'attention des États membres de l'U.E. et a entraîné la mise en place de mesures de restriction dans les États membres concernés.

2. Les encéphalopathies spongiformes transmissibles (E.S.T.)

Les E.S.T. sont des maladies marquées par une dégénérescence vacuolaire des neurones de la substance grise, progressive et fatale. Les espèces animales atteintes par la maladie sont :

- les bovins (maladie de la vache folle ou E.S.B.)
- les ovins et caprins (scrapie).

Le Luxembourg a connu à ce jour 3 cas d'E.S.B. (1997, 2002 et 2005) tandis qu'aucun cas de scrapie n'a été détecté dans la population ovine et caprine.

Dans le contexte d'une évolution favorable de l'ESB dans les pays de l'UE, la Commission européenne a publié en décembre 2010 la feuille de route N° 2 pour les EST mentionnant les objectifs stratégiques suivants :

- réexaminer certains aspects de l'interdiction totale des farines animales actuellement en vigueur, sous certaines conditions ;
- réexaminer la politique d'abattage dans les troupeaux infectés par l'ESB ;
- adapter les mesures d'éradication actuellement appliquées dans les cheptels ovins et caprins infectés par une EST de manière à les conformer aux connaissances scientifiques les plus récentes et de créer des outils durables pour contrôler les EST dans les cheptels de petits ruminants de l'U.E. ;
- continuer à encourager le développement des meilleurs tests rapides existants pour la détection des EST.

En 2016, les catégories d'animaux suivants ont été soumises à un test E.S.T. :

NOMBRE DE TESTS d'E.S.T. EFFECTUÉS EN 2016	
BOVINS	
Animaux morts	2.360
Animaux suspects	2
OVINS	
Animaux morts (> 18 mois)	101
CAPRINS	
Animaux morts (> 18 mois)	95
TOTAL	2.558

Tous les tests ont donné un résultat négatif.

Conformément à la législation communautaire en vigueur, le testage systématique à l'abattage a été arrêté au 1^{er} janvier 2013 pour les ovins et les caprins et au 1^{er} mars 2013 pour les bovins.

Le testage des bovins, ovins et caprins morts ou soumis à un abattage d'urgence reste inchangé (à partir de 48 mois respectivement de 18 mois).

Suite au dossier introduit en 2013 auprès de l'O.I.E., le Luxembourg a obtenu en 2014 le statut de « risque négligeable au regard de l'E.S.B. ».

En 2015, pour les pays présentant le statut « à risque négligeable au regard de l'E.S.B. », la liste des M.R.S. pour les bovins a été simplifiée, à savoir seuls restent M.R.S : le crâne, à l'exclusion de la mandibule, y compris l'encéphale et les yeux, ainsi que la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois.

Pour les ovins, la liste des M.R.S. reste inchangée, à savoir : le crâne, y compris l'encéphale, les yeux, les amygdales et la moelle épinière des animaux âgés de plus de 12 mois ou qui présente une incisive permanente ayant percé la gencive, ainsi que la rate et l'iléon des animaux de tous âges.

3. Le virus de Schmallenberg

En décembre 2011 le virus de Schmallenberg a été identifié pour la première fois en Europe par le « Friedrich-Löffler Institut » en Allemagne. Les symptômes causés par ce virus ont été détectés pour la première fois en Allemagne dans une ferme de la ville de Schmallenberg sur des bovins qui manifestaient de la diarrhée, de la fièvre et une baisse de production laitière. Les mêmes syndromes ont apparu en septembre et octobre 2011 dans d'autres exploitations en Allemagne et aux Pays-Bas. Ce phénomène représente la phase aïgue, virémique de la maladie qui était suivie en décembre 2011 et durant les premiers mois de l'année 2012 par des malformations congénitales détectées sur des agneaux et des veaux nouveau-nés. Les malformations décrites sont les suivantes : arthrogrypose, hydrocéphalie, anencéphalie, torticolis et cyphose.

Après l'Allemagne et les Pays-Bas d'autres pays ont déclaré l'apparition de la maladie, à savoir : Belgique, France, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suisse ; le premier cas détecté au Luxembourg date de la mi-février 2012.

Le virus se transmet par des piqûres de vecteurs (culicoïdes) ainsi que par voie transplacentaire, ce qui explique les malformations congénitales observées.

Plusieurs études ont montré que le virus n'a pas de caractère zoonotique, c.à.d. n'est pas susceptible de se transmettre à l'homme.

Malgré de grandes différences au niveau de la pathologie, on observe néanmoins certaines similitudes épidémiologiques entre ce virus et celui de la fièvre catarrhale ovine (F.C.O.). Les deux virus se transmettent de façon indirecte par des vecteurs, surtout chez les ruminants. Les deux maladies ont apparu en Europe Centrale dans la région des Pays-Bas et de l'Allemagne et se sont répandues de façon rapide sur les pays avoisinants.

En 2016, 1 cas de cette maladie a été détecté à Grosbous.

4. La fièvre aphteuse

Le Luxembourg a connu son dernier foyer de fièvre aphteuse en 1964.

Une vigilance permanente est maintenue en place au niveau de l'Administration des Services Vétérinaires aux fins de prévenir pour autant que possible l'introduction sur notre territoire de cette maladie hautement contagieuse et dès lors des conséquences socio-économiques désastreuses.

Le risque d'introduction de la fièvre aphteuse, soit par le biais d'animaux vivants sensibles à la maladie, soit par leurs produits, est toujours présent à partir du Moyen Orient ou de l'Afrique du Nord où la maladie sévit toujours.

5. La rage

Le Grand-Duché de Luxembourg est déclaré pays officiellement indemne de la rage par l'Office International des Epizooties en juillet 2001.

En 2016, les animaux suivants ont été analysés au LMVE, tous avec résultat négatif :

espèce	négatif	inutilisable	total
renard	115	34	115
chauve-souris	31	0	31
chien	1	0	1
chat	3	0	3
fouine	2	0	2
autre	1	0	1
			153

La surveillance en matière de la rage va se concentrer également en 2017 dans notre pays sur l'examen de laboratoire des renards et des animaux domestiques et sauvages morts avec des symptômes neurologiques.

D'autre part une vigilance accrue est toujours à respecter par rapport aux animaux de compagnie en provenance du nord de l'Afrique ainsi que de l'Europe de l'Est où la rage continue à persister de manière endémique.

6. La tuberculose, la brucellose et la leucose bovine enzootique

Le Luxembourg est officiellement indemne de tuberculose, de leucose et de brucellose bovine au regard de la réglementation européenne.

Une surveillance en matière de tuberculose est en place par l'inspection des carcasses aux abattoirs. De même les importations à l'origine de régions ou pays de l'Union européenne non-indemnes sont contrôlées quant aux garanties en matière de tuberculose.

En matière de brucellose bovine, la surveillance se fait sur le lait de collecte. Au cours de l'année 2016, sur les 677 échantillons de lait de collecte testés, aucun n'était positif.

Les laits de collecte ont été soumis parallèlement à un test ELISA pour la détection d'anticorps de leucose bovine. Les 677 échantillons testés ont donné des résultats négatifs.

7. L'I.B.R.

Programme de lutte IBR

L'année 2016 a été marquée par la mise en place d'un programme national de lutte obligatoire. L'entrée en vigueur du Règlement grand-ducal du 23 décembre, fixe les modalités de cette lutte et oblige chaque détenteur d'y participer jusqu'au plus tard au printemps 2018.

Les frais d'échantillonnages, les coûts du vaccin ainsi que les frais des analyses effectuées au Laboratoire de médecine vétérinaire de l'État (LMVE) sont entièrement pris en charge par l'État.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la situation se présente de la façon suivante :

Nombre de troupeaux	Statut
8	I0
87	I1
240	I14
268	I2
60	I2D
121	I3
54	I4
15	Suspendu

8. La para-tuberculose

La campagne officielle de surveillance et de lutte contre la para-tuberculose, organisée durant la période de stabulation 2015/2016, a permis de continuer à détecter respectivement les animaux séropositifs et les excréteurs du germe de cette maladie et d'en continuer l'assainissement.

Rappelons à cet effet que l'échantillonnage sérologique est opéré sur les bovins allaitants à partir de l'âge de 24 mois, alors que les vaches laitières sont analysées sur le lait.

A noter que la surveillance et la lutte contre la para-tuberculose sont obligatoires pour les troupeaux laitiers et volontaires pour les troupeaux viandeux.

Les porteurs d'anticorps sont examinés, par analyse des matières fécales, afin de détecter une éventuelle excrétion du germe pathogène.

Au vu du grand risque de transmission de la maladie, surtout pour le jeune bétail, les excréteurs testés positivement sont censés être éliminés endéans les 3 semaines.

A partir du 1^{er} septembre 2015, et après 10 ans de lutte il a été décidé de revoir la stratégie en matière de lutte contre la para-tuberculose et le support technique fourni par l'ASV. D'autre part, dorénavant aucune indemnisation n'est payée.

La situation de la para-tuberculose au Grand-Duché présente à la fin de la campagne de surveillance et de lutte 2015/2016 (11^{ème} année de lutte), les résultats suivants :

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	sang	bovin	262	11 190	81	1	11 534
sérologie	lait	bovin	485	39 755	280	0	40 520
PCR	matières fécales	bovin	317	792	0	4	1 113
sérologie	sang	caprin	1	8	0	0	9
PCR	matières fécales	caprin/ovin	7	11	0	0	18
sérologie	sang	gibier	0	4	0	0	4
PCR	matières fécales	gibier	2	3	0	2	7
							53 205

9. BVD

Le nombre de biopsies cutanées analysées en 2016 était en augmentation (80554 en 2016, 77969 en 2015). Le nombre plus élevé de biopsies analysées en 2016 va de pair avec une tendance à la hausse du nombre de vêlages constaté déjà en 2015 (2016 +3.3%; 2015 +3.5%)

Les résultats d'analyses des biopsies cutanées sont distribués de la manière suivante :

Résultats	Nombre analyses	%
tube vide	25	0,03%
Non utilisable	1	0,00%
négatif	80449	99,87%
positif	79	0,10%
TOTAL	80554	

Tube vide / non utilisable (les analyses n'ont pas pu être effectuées car la quantité de tissu cutané était insuffisante ou bien l'échantillon était trop contaminé par des souillures externes pour être analysé)

Par conséquent, presque tous les animaux du cheptel bovin disposent d'un statut BVD connu en 2016.

Le taux de détection du virus BVD sur biopsies a atteint en fin 2016 un niveau historiquement très bas (0.1%). Dans tous les cas de détection du virus BVD, une enquête épidémiologique est effectuée de manière systématique.

Le respect des règles sanitaires est le facteur critique pour empêcher la circulation du virus BVD dans le cheptel bovin. Malgré les dispositions réglementaires exigeant de manière obligatoire des tests BVD avant l'introduction d'un animal à statut inconnu, des mouvements d'animaux sont effectués sans tests BVD préalables. Un effort particulier sera axé sur le dépistage du virus BVD chez les animaux ne disposant pas encore d'un statut connu.

Par rapport à l'année 2015 (0,52%), le taux d'animaux ne disposant pas encore d'un statut BVD a encore diminué en 2016 (0,47%)

Année	LMVE	DESC	EXT	INC	Cheptel
2016	180214	17502	2677	952	201345
	89,51%	8,69%	1,33%	0,47%	
2015	172255	22678	3805	1033	199771
	86,23%	11,35%	1,90%	0,52%	
2014	164331	29028	4666	1360	199385
	82,42%	14,56%	2,34%	0,68%	

LMVE : Animaux dont le statut BVD a été déterminé par analyse au laboratoire de médecine vétérinaire de l'État

DESC : Animaux dont le statut BVD a été déterminé à un animal femelle sur base des résultats BVD négatif de ses descendants

EXT : Animaux dont le statut BVD a été déterminé sur base de résultats de laboratoire réalisés dans un laboratoire agréé étranger

INC : Animaux dont le statut BVD est inconnu

10. La maladie d'Aujeszky

En 2016, aucun cas n'a été détecté dans nos cheptels, voilà pourquoi le statut indemne obtenu en 1999 a pu être conservé.

La surveillance pratiquée sur la population des sangliers montre cependant que ce virus circule parmi la faune sauvage.

Il est par conséquent impératif d'appliquer des mesures de protection afin d'éviter l'introduction du virus dans nos cheptels domestiques.

L'élevage porcin en plein air constitue un risque considérable et ne peut être autorisé que sous certaines conditions spécifiques.

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	sang	sangliers	81	233	22	2	338
sérologie	sang	porcins	0	133	0	0	133
immuno-fluorescence	rate	sangliers	0	1	1	0	2
							473

11. L'influenza aviaire (peste aviaire – grippe aviaire)

En Europe, la grippe aviaire se manifeste régulièrement par des cas sporadiques.

Au Luxembourg, des mesures préventives ont été mises en place afin d'éviter, pour autant que possible, que notre cheptel avicole ne soit atteint par ce virus hautement pathogène susceptible de se transmettre à l'être humain par contact prolongé et intense avec les animaux malades.

Durant les périodes de migration printanière ou automnale des oiseaux, des mesures de biosécurité ont été mises en place. Ces mesures nous ont permis de rester indemne de cette épidémie jusqu'à ce jour. Des mesures de sensibilisation et de précaution ont été communiquées au grand public via les médias.

Un programme de surveillance active et passive de la grippe aviaire repose entre autres sur l'échantillonnage des volailles domestiques et des oiseaux sauvages.

A noter que l'échantillonnage des oiseaux sauvages est réalisé en collaboration avec les experts de la « Ligue Nationale pour la Protection des Oiseaux et de la Nature ».

En 2016, 58 analyses PCR - provenant d'oiseaux sauvages - ont été effectuées au Laboratoire National de Santé. Tous les résultats étaient négatifs pour l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène).

En ce qui concerne les volailles d'élevage, 142 tests chez les autruches et 472 tests chez les volailles domestiques ont été réalisés au Laboratoire National de Santé (78 PCR) et au laboratoire CERVA à Bruxelles (394 tests ELISA). Tous ces résultats étaient également négatifs.

12. La psittacose

En 2016, six suspicions ont été déclarées aux autorités compétentes dont deux ont été confirmées.

La psittacose est une maladie animale à caractère zoonotique, c'est-à-dire transmissible à l'homme. Il s'agit d'une maladie bactérienne causée par les clamydies, des microorganismes intracellulaires qui affectent surtout les oiseaux domestiques et sauvages et plus particulièrement les perroquets et les pigeons. Exceptionnellement cette maladie peut être transmise par des mammifères.

Chez les animaux, la maladie passe souvent inaperçue; les symptômes suivants peuvent être observés : fièvre, diarrhée, anorexie, amaigrissement, insuffisance respiratoire et plus fréquemment conjonctivite.

Chez l'homme, la maladie se déclare après une période d'incubation de 1 - 2 semaines en moyenne. Dans de nombreux cas, l'infection est asymptomatique, tandis que dans d'autres, elle se manifeste par des symptômes de sévérité variable tels que fièvre, frissons, sueurs, douleurs musculaires, anorexie et céphalées. Le traitement de la maladie chez l'homme doit se faire à un stade précoce à l'aide d'une antibiothérapie adéquate afin d'éviter les éventuelles complications.

13. La tuberculose aviaire

En 2016, aucun cas n'a été diagnostiqué.

14. Les maladies des abeilles

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de ruches déclarées au cours des quatre années 2013-2016.

Année	Ruches recensées en automne de l'année précédente	Ruches recensées au printemps	Variation (%)
2016	6374	5660	-11,2
2015	5888	4665	-20,8
2014	5065	4617	-8,8
2013	5337	3510	-34,2

Le taux de perte hivernale (2016 /-11.2%) est resté stable par rapport à la moyenne des années antérieures.

L'ASV a continué sa collaboration avec la FUAL concernant la commande et la distribution de médicaments pour la lutte contre la varroase. La prise en charge partielle des distributeurs Nassenheider a été prolongée en 2016.

En parallèle, l'Administration des Services Vétérinaires effectue une veille sanitaire constante grâce à une surveillance en collaboration étroite avec les experts apicoles nommés par arrêté ministériel. Les analyses de laboratoires, effectuées aussi bien de manière aléatoire au niveau de différentes ruches ainsi que lors des analyses effectuées dans le cadre des programmes d'élevage, n'ont pas détecté de foyers de maladie à déclaration obligatoire.

Les données collectées à l'occasion du recensement annuel des ruches sont également transmises au centre de recherche public LIST dans le cadre du programme BEEFIRST. Afin de pouvoir continuer à avoir accès aux aides européennes dans le domaine de l'apiculture, un recensement hivernal est devenu nécessaire et a été organisé à la fin de l'année 2016.

15. L'échinococcose

Depuis 2014, le Laboratoire de médecine vétérinaire effectue au sein de ses installations les analyses pour le dépistage de l'échinococcose au niveau des cadavres de gibier.

Au cours de l'année 2016, résultats d'analyse étaient les suivants :

37 positifs ; 79 négatifs, 12 cas douteux.

Année	Nombre d'analyses	Résultats d'analyse	Prévalence (%)
2016	128	37(pos.) 79 (nég.)12 (dtx)	29
2015	31	8 (pos.) 21 (nég) 1 (dtx)	25
2014	58	23 (pos.) 32 (nég) 2 (dtx)	40

Il s'agit du nombre de renards transmis au LMVE. Pour certains renards, les échantillons ne sont pas utilisables pour analyse. Vu le temps de préparation des échantillons (quelques mois), certaines analyses effectuées sur une année sont réalisées sur des renards apportés au laboratoire l'année précédente.

Le dépistage de l'échinococcose continuera en 2017. Un accent particulier sera mis sur la distribution géographique des cadavres de renard envoyés au LMVE.

16. La fièvre catarrhale ovine (F.C.O.)

Le 15 février 2012 le Luxembourg a retrouvé son statut indemne de fièvre catarrhale ovine ce qui a allégé fortement les conditions de commerce avec les Etats Membres non touchés par cette maladie.

Les analyses suivantes ont été effectuées au cours de l'année 2016 :

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
PCR	sang	bovin/ovin/ caprin	0	194	0	0	194
sérologie	sang	bovin	2	165	0	0	167
							361

Les analyses sérologiques positives sont dues à des vaccinations antérieures des animaux concernés.

L'extension de la maladie en France en 2016 ainsi que l'apparition d'une nouvelle épizootie dans le nord de l'Italie inquiète les experts qui redoutent une expansion en 2017.

Une vaccination volontaire a été autorisée au Grand-Duché de Luxembourg au cours de l'année 2016, surtout dans le but d'assurer les échanges intracommunautaires en cas d'une extension de la maladie.

CHAPITRE IV

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité des denrées alimentaires n'est pas seulement une priorité du Gouvernement, mais répond également à une attente du consommateur.

La réglementation communautaire relative à la sécurité alimentaire met en évidence les principes de précaution, de responsabilité et de traçabilité en termes de production et de fabrication des denrées alimentaires alors que l'information des consommateurs en devient partie intégrante.

Dans l'esprit du suivi intégré des denrées alimentaires d'origine animale de l'étable à la table, il s'agit de la part de l'Administration des Services Vétérinaires d'assurer non seulement le statut sanitaire du cheptel national au niveau de la production primaire, mais de surveiller également les procédures et l'infrastructure des établissements actifs dans le secteur agro-alimentaire.

Cette approche intégrée implique le contrôle des quelque 40 fermes vendant et transformant des produits alimentaires provenant de leur propre production d'animaux, des quelques 200 boucheries et points de vente ainsi que des établissements agréés.

1. LE CONTROLE DES ÉTABLISSEMENTS

La division « Santé Publique », effectuant ces contrôles, comprend 7 vétérinaires-inspecteurs et vétérinaires officiels affectés à l'Administration des Services Vétérinaires et aux 2 abattoirs agréés au Luxembourg.

Les contrôles consistent dans la surveillance et l'appréciation de différents paramètres importants pour la sécurité alimentaire.

Dans chaque entreprise, l'état d'entretien et de nettoyage des infrastructures, des équipements et du matériel, le rangement ainsi que la manipulation des denrées alimentaires sont évalués dans chaque local.

Au niveau de la production, les paramètres contrôlés peuvent être regroupés comme ci-dessous:

- gestion et hygiène du personnel;
- procédures de fabrication et de surveillance des produits et de l'entreprise.

En 2016, le contrôle de l'utilisation des additifs alimentaires a été intensifié afin de vérifier s'ils sont utilisés conformément à la législation et si les informations sont correctement transmises aux consommateurs.

Comme les autres années aussi il a été procédé en 2016, en dehors du contrôle continu des établissements agréés, à 243 visites de contrôle dans 226 établissements.

Concernant les résultats de contrôle des locaux, dans 63% des entreprises, l'entretien de l'infrastructure est conforme dans tous les locaux. Cependant dans 5% des entreprises plus de 1 local sur 4 n'est pas conforme pour l'entretien de l'infrastructure et des équipements. La situation s'est légèrement améliorée par rapport à 2015 en ce qui concerne l'entretien de l'infrastructure.

L'entretien et le nettoyage du matériel sont presque toujours conformes.

Concernant le nettoyage de l'infrastructure dans 75% des établissements, tous les locaux sont conformes et pour 4% des entreprises plus de 1 local sur 5 n'est pas conforme.

Le nettoyage de l'équipement est conforme dans tous les locaux de 75% des entreprises, mais 5% des entreprises ont encore des problèmes dans plus de 1 local sur 5.

Concernant le rangement et la manipulation des produits, il y a encore un peu d'amélioration par rapport à 2015, à savoir que 70% des entreprises sont tout à fait conformes à ce sujet. 4 - 5% des entreprises ne sont pas encore conformes dans plus de 1 local sur 5.

Concernant les remarques relatives à la maîtrise et à la documentation de la production, près de 80% des entreprises sont conformes ou n'ont plus qu'un point ou deux à améliorer. Le nombre d'entreprises avec de nombreuses déficiences s'est considérablement amélioré par rapport à 2015 et se réduit à 8 entreprises. (Figure 1).

Le détail des déficiences est représenté par la Figure 2. Comme en 2015, l'étiquetage et l'identification des produits ainsi que la traçabilité doivent encore être améliorés dans de nombreuses entreprises.

Figure 1

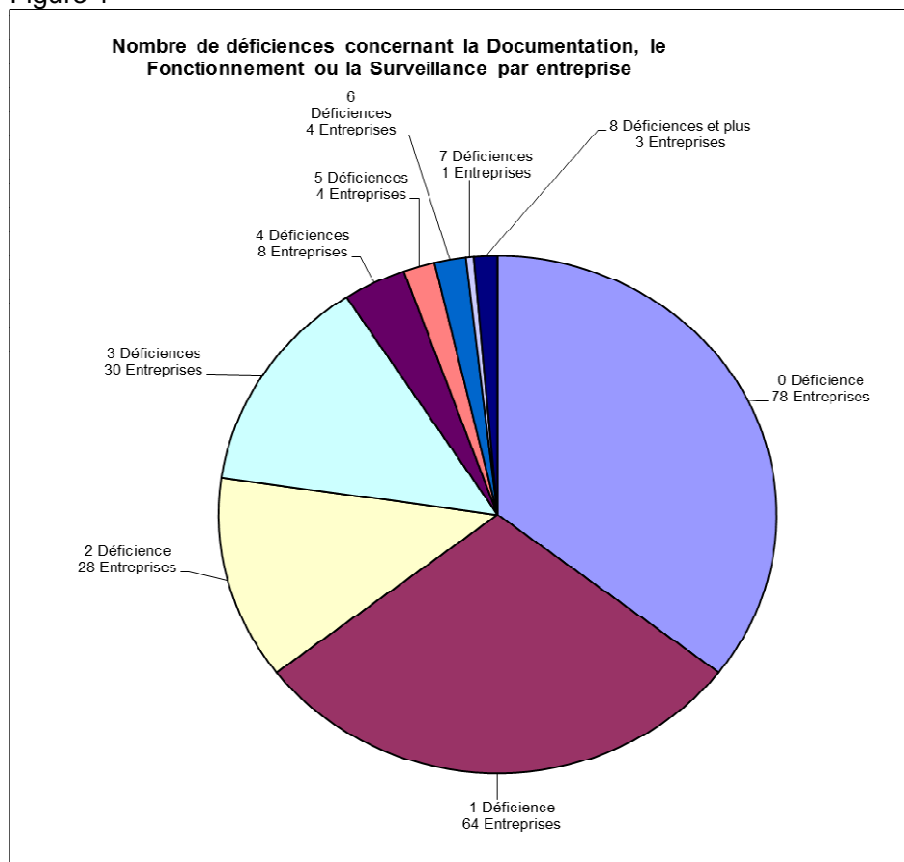
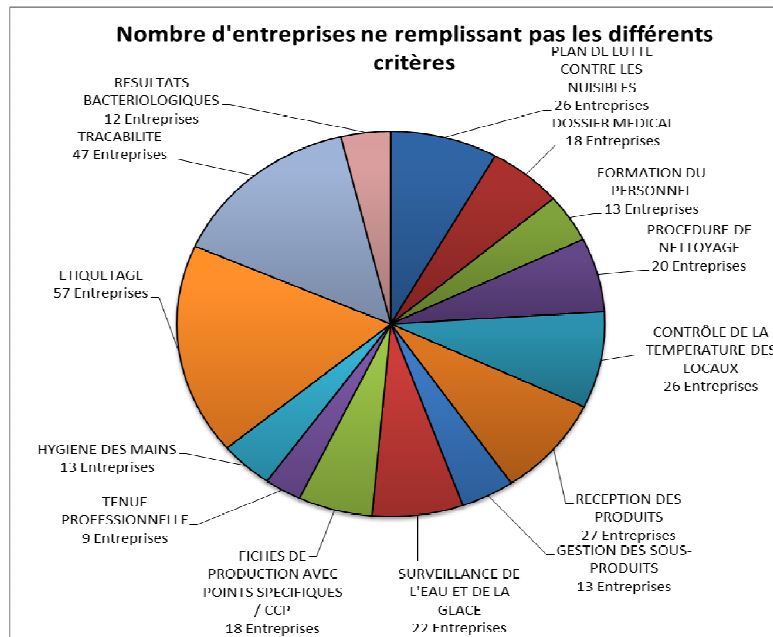


Figure 2



2. Prélèvements d'échantillons

Dans 107 établissements, 1.106 échantillons ont été prélevés en vue de la recherche de germes pathogènes (*Listeria monocytogenes*, *Salmonella*, *Escherichia Coli* O:157 H:7, *Clostridium perfringens*, *Campylobacter*, *Staphylocoques*) et de germes contaminants (*Escherichia Coli*, Entérobactériacés). Sur les 1.106 échantillons, 7.109 analyses ont été effectuées par le Laboratoire de médecine vétérinaire. Aucun *E. Coli* O:157 H:7 n'a été isolé.

Dans 3 échantillons des *Salmonelles* ont été détectées.

Concernant les germes de *Listeria*, *Staphylocoques* et *E. Coli* il faut rester vigilant car, même s'ils ont été isolés en faible quantité et donc ne représentent pas ou peu de danger pour la santé publique, ils indiquent néanmoins que certaines entreprises doivent encore faire des progrès concernant l'hygiène.

3. Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine

Le contrôle de l'étiquetage de la viande bovine est réalisé par l'Administration des Services Vétérinaires et l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture conformément à l'article 12 du règlement grand-ducal du 8 janvier 2008 fixant certaines modalités d'application du Règlement (CE) no 1760/2000 du Parlement européen et du Conseil du 17 juillet 2000 en ce qui concerne l'étiquetage de la viande bovine et des produits à base de viande bovine et du Règlement (CE) no 700/2007 du Conseil du 11 juin 2007 relatif à la commercialisation de la viande issue de bovins âgés de douze mois au plus.

En 2015, 19 échantillons de viande bovine ont été prélevés dans les établissements agréés et dans la vente de détail au consommateur final (boucherie et point de vente). Ces échantillons ont été soumis à un test ADN afin de vérifier la concordance entre les morceaux de viande et les prélèvements d'oreilles correspondants conservés à l'abattoir.

Sur les 19 échantillons, la concordance a été constatée pour 17 échantillons. Les 2 échantillons non-conformes provenaient tous de la vente au détail.

4. La surveillance de la prévalence des salmonelles chez les volailles

La réglementation communautaire sur les zoonoses, et plus spécifiquement sur les salmonelles, prescrit des programmes de surveillance à tous les stades pertinents de la production, de la transformation et de la distribution dans l'objectif de réduire la prévalence et le risque que les salmonelles représentent pour la santé publique. Ces programmes de surveillance concernent actuellement les poules pondeuses et les poulets de chair.

Au niveau de la production primaire, 286 analyses ont été réalisées chez les poules pondeuses ; pour les poulets de chair, il y en avait 50.

Tous les troupeaux de poules pondeuses et de poulets de chair étaient indemnes de *Salmonella enteritidis* et de *Salmonella typhimurium* en 2016.

5. Les animaux de boucherie

A) TOTAL des animaux abattus dans les abattoirs

	2013	2014	2015	2016
gros bovins	21238	22652	23828	24745
veaux	958	889	869	895
porcs	105862	116802	120541	135163
porcelets	41405	40917	37125	36943
chevaux	16	16	19	11
ovins	1737	2085	2053	2349
caprins	192	366	353	341
autruches	175	190	211	123
TOTAL	171583	183917	184999	200570

B) TOTAL des animaux abattus chez les agriculteurs pratiquant l'abattage à la ferme

	2013	2014	2015	2016
bovins	26	17	15	14
veaux	121	150	119	96
porcs	1344	1116	1014	813
porcelets	4872	5047	4554	4049
ovins/caprins	507	515	25	26
chevaux	0	0	0	0
volailles	18950	10308	10478	11279
lapins	1713	1549	1185	1516
TOTAL	27533	18702	17390	17793

INSPECTION DU GIBIER DANS LES CENTRES DE COLLECTE

cerfs	229
chevreuils	2585
sangliers	2083
daims	39
mouflons	13

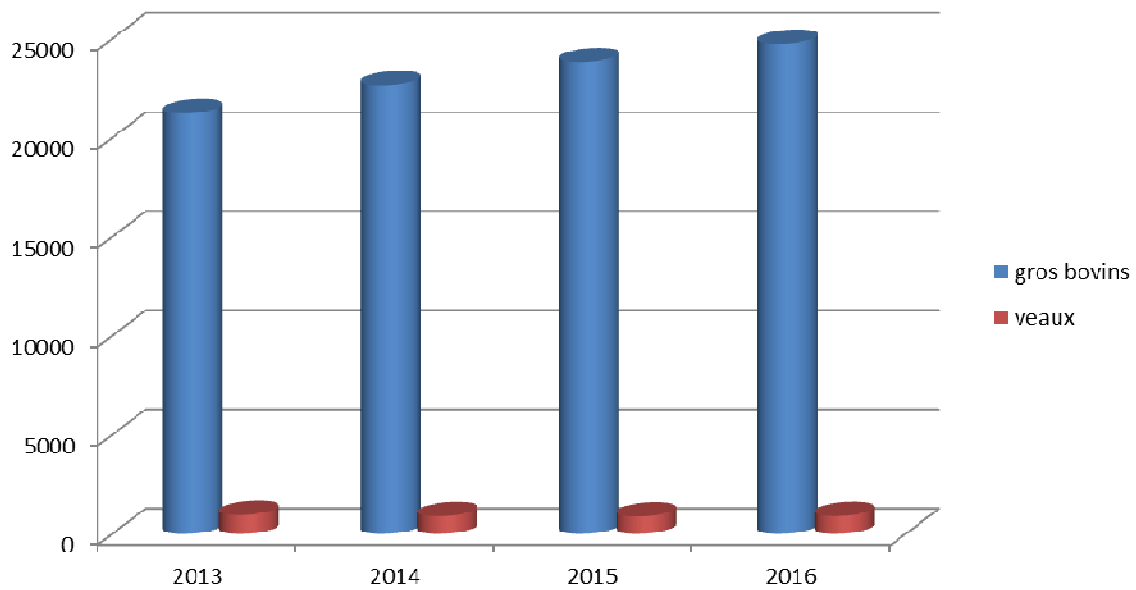
RÉSULTATS DE L'INSPECTION DES VIANDES**1) Abattoirs**

	nombre de carcasses saisies	cadavres
gros bovins	27	4
veaux	0	0
porcs	516	145
porcelets	472	32
ovins / caprins	7	0
chevaux	0	0
autruches	1	0
TOTAL	1023	181

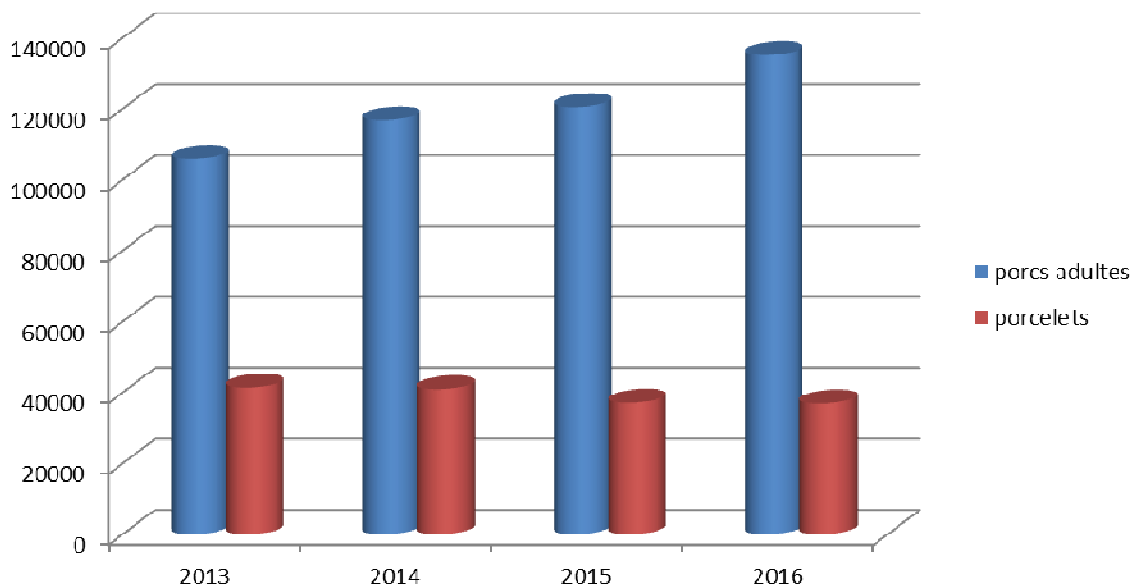
2) Agriculteurs avec autorisation d'abattage à la ferme

	<u>nombre de carcasses saisies</u>	<u>saisies partielles</u>
bovins adultes	0	0
veaux	0	0
porcs	0	0
porcelets	1	0
ovins/caprins	0	0
volailles	0	0
lapins	0	0
TOTAL	1	0

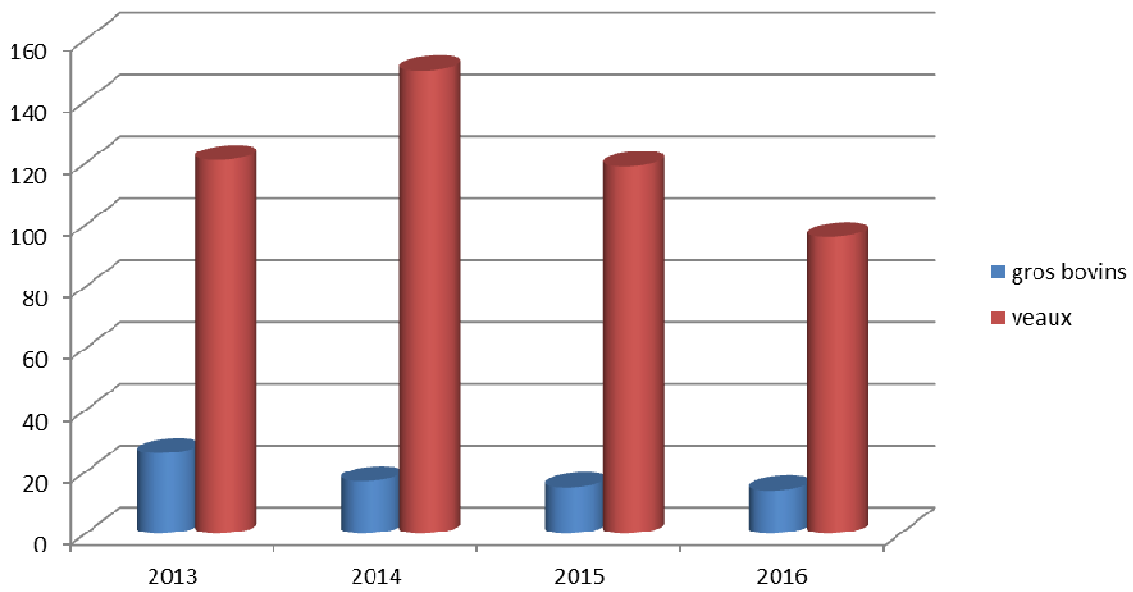
Bovins adultes et veaux abattus dans les abattoirs



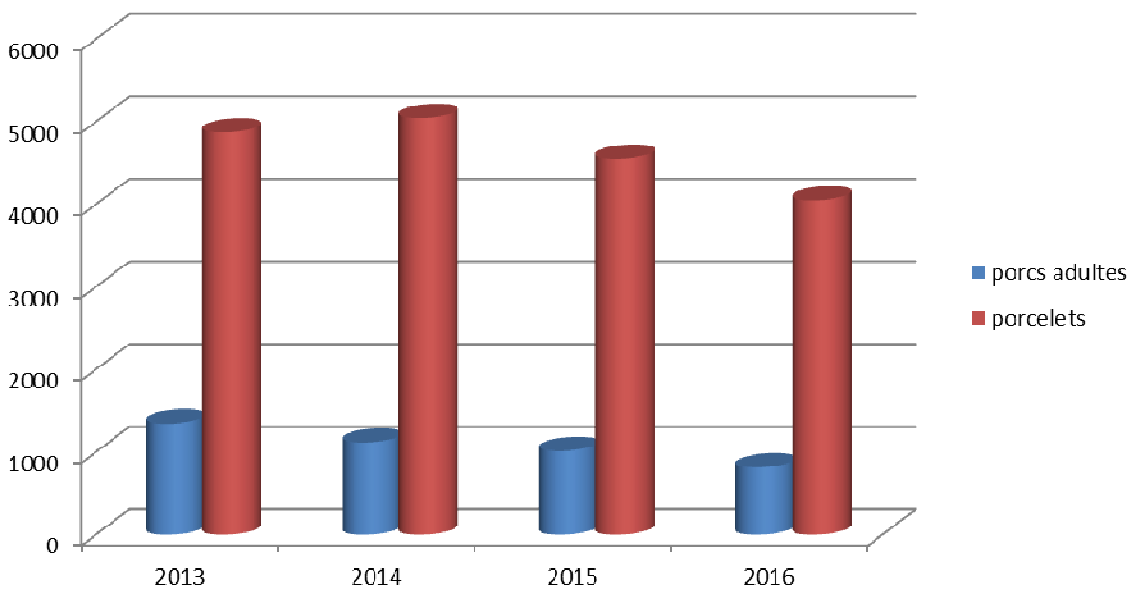
Porcs adultes et porcelets abattus dans les abattoirs



Bovins adultes et veaux abattus chez certains agriculteurs



Porcs adultes et porcelets abattus chez certains agriculteurs



CHAPITRE V

MOUVEMENTS INTERNATIONAUX

A. Échanges intracommunautaires d'animaux vivants

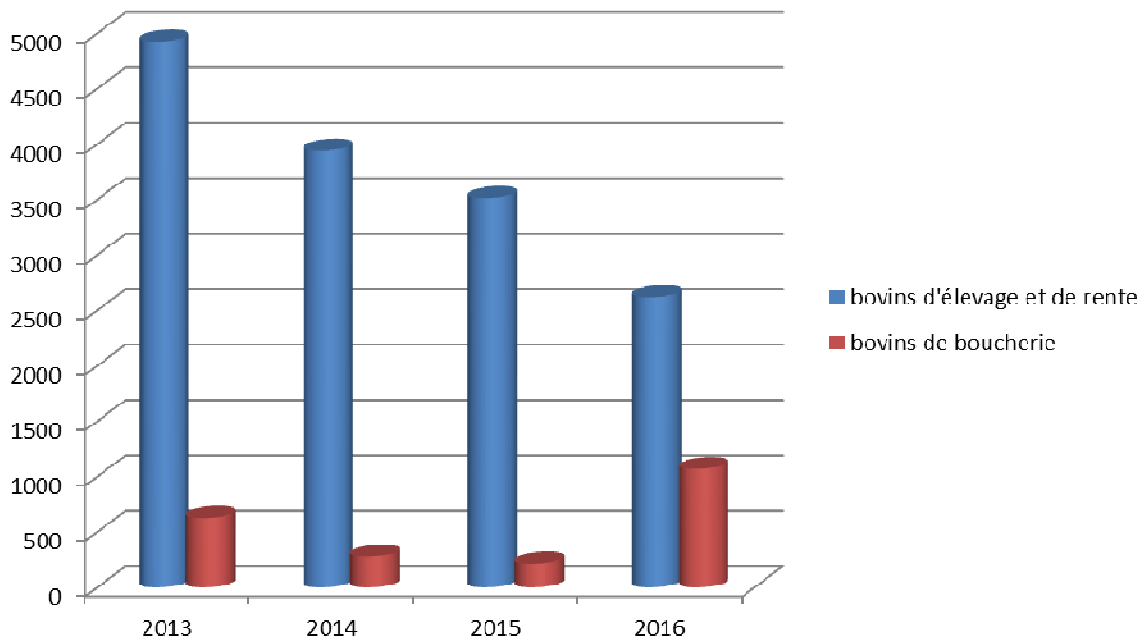
INTRODUCTIONS en provenance des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2013	2014	2015	2016
bovins d'élevage et de rente	4926	3941	3513	2620
bovins de boucherie	626	279	217	1070
porcs d'élevage et de rente	79449	84852	81477	83748
porcs de boucherie	42475	42203	35493	37528
chevaux	334	295	411	311
ovins	1143	329	276	635
caprins	101	421	265	128
volailles	140241	155061	175411	162473

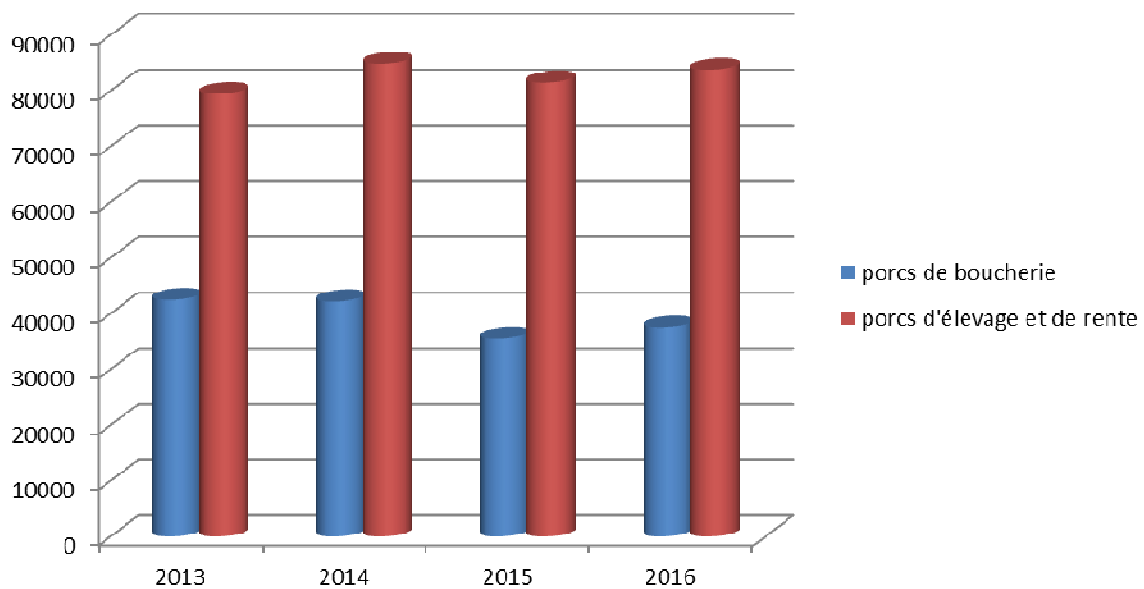
ECHANGES à destination des pays de l'U.E.

espèce d'animaux	2013	2014	2015	2016
bovins d'élevage et de rente	3543	5494	4964	4078
bovins de boucherie	16730	18099	17885	16450
veaux	13775	15839	18135	19115
porcs d'élevage et de rente	2884	4102	7231	3417
porcs de boucherie	59231	54267	49222	44992
porcelets	25235	24101	18116	12252
chevaux	188	161	190	147
ovins	1320	1206	1282	806
caprins	440	209	599	835
lapins	0	0	22	0
volailles	94711	121988	119855	118365

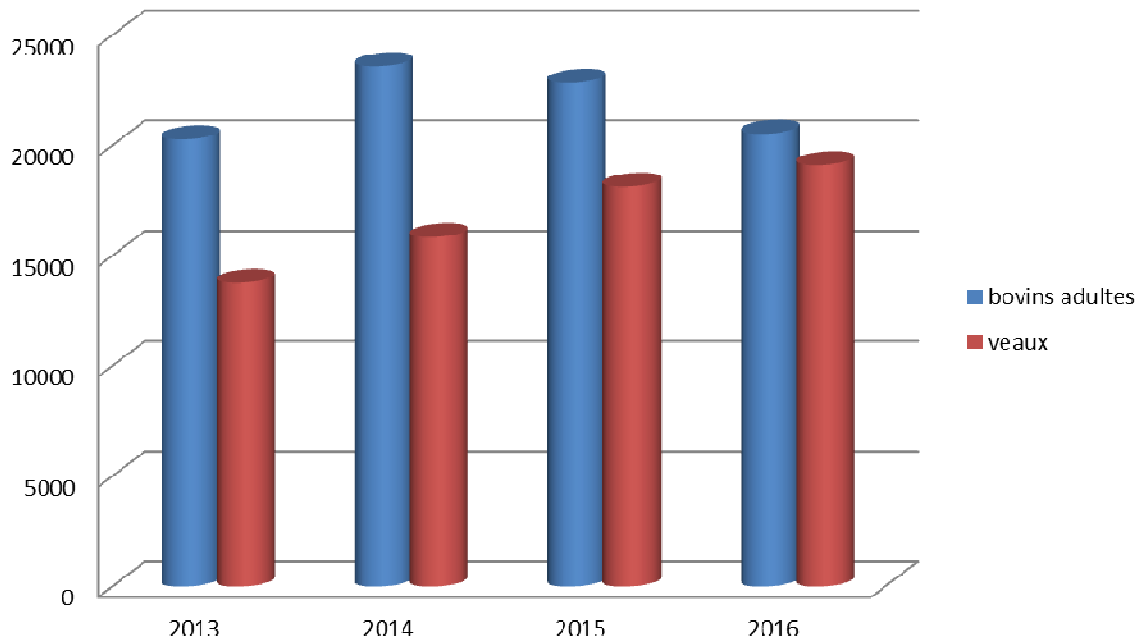
Introduction de bovins d'élevage et de boucherie



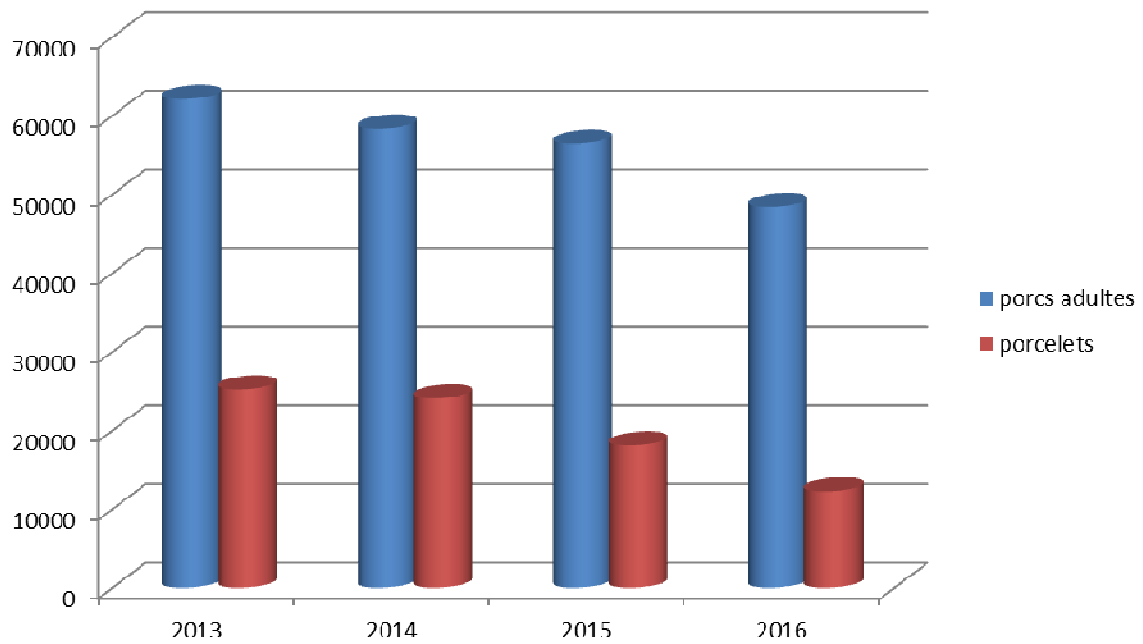
Introduction de porcs d'élevage et de rente et de boucherie



Echanges de bovins adultes et de veaux



Echanges de porcs adultes et de porcelets



B. Importations et exportations d'animaux vivants et de produits d'animaux

Le seul point d'entrée pour les importations en provenance des pays tiers est l'aéroport de Luxembourg (CargoCenter).

Les contrôles des importations d'animaux vivants et des produits d'animaux s'effectuent au niveau du poste d'inspection frontalier (P.I.F.) par les vétérinaires de l'Administration des Services Vétérinaires.

<u>Animaux vivants importés par trimestre en 2016</u>						
Nombre de lots						Nombre d'animaux
	1er	2ième	3ième	4ième	Total	
ONGULÉS						
SUIDÉS	12	18	24	17	71	1638
ÉQUIDÉS						
CHEVAUX	74	85	88	58	305	305
MINI CHEVAUX	11	7	6	19	43	50
MINI ÂNES	4	2	0	4	10	10
PONEYS	2	1	4	3	10	10
SUB-TOTAL	103	113	122	101	439	2013
AUTRES ANIMAUX						
CHIENS	2	0	3	1	6	20
CHATS	0	0	1	2	3	6
TORTUES	2	1	2	0	5	32000
REPTILES	0	2	0	0	2	2278
RONGEURS	0	1	1	0	2	743
INSECTIVORES	0	2	0	0	2	600
SUB-TOTAL	4	6	7	3	20	35647
TOTAL	107	119	129	104	459	37660

Produits importés par trimestre en 2016

	1er	2ième	3ième	4ième	TOTAL
Consommation humaine - H C					
viande équine	67	69	68	63	267
viande de bison	21	25	20	27	93
viande bovine	0	1	0	0	1
conserves de viande	2	0	0	0	2
jambons fumés	1	0	0	0	1
boyaux salés	14	14	14	13	55
caviar	5	7	3	10	25
pellets de mollusques	0	1	0	0	1
produits en capsules	0	0	0	1	1
produits composés	0	0	2	0	2
huiles de poissons	0	0	0	1	1
SUB-TOTAL	110	117	107	115	449
Non-consommation humaine - N H C					
trophées de chasse	55	58	40	49	202
sperme de taureaux	18	3	6	5	32
embryons bovins	3	6	3	6	18
sérum bovin	29	22	28	22	101
sérum équin	8	4	6	6	24
sérum porcin	4	3	4	6	17
aliments pour pets	1	2	1	3	7
SUB-TOTAL	118	98	88	97	401
TOTAL	228	215	195	212	850

MOUVEMENTS AU PIF					
	Nombre total de lots	Lots rejetés	Nombre d'analyses	Nombre de lots en transit	Nombre de lots en transbordement
Produits en consommation humaine					
Température ambiante	63	0	22	0	0
Réfrigéré	386	0	75	0	0
Congelé	0	0	0	0	0
Total consommation humaine :	449	0	97	0	0
Produits non-consommation humaine					
Température ambiante	209	2	0	0	96
Réfrigéré	0	0	0	0	0
Congelé	192	2	0	0	0
Total non-consommation humaine :	401	4	0	0	96
Total produits :	850	4	97	0	96
Animaux vivants					
Ongulés	71	0	0	0	0
Équidés	368	0	30	9	116
Autres	20	0	0	0	0
Total animaux vivants :	459	0	30	9	116

STATISTIQUES PLURIANNUELLES						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits animaux						
HC	566	498	382	443	549	449
NHC	390	261	234	262	523	401
Total POA	956	759	616	705	1072	850
Animaux vivants						
ONGULÉS	55	38	54	44	47	71
ÉQUIDÉS	663	665	390	548	540	368
AUTRES	19	26	19	27	19	20
Total Animaux	737	729	463	619	606	459
Nombre total de lots	1693	1488	1079	1324	1678	1309

Saisies de produits d'origine animale destinés à la consommation humaine:

- à l'Aérogare de Findel/Luxembourg

En 2016, l'Administration des Douanes et Accises a procédé à 335 saisies de colis illégaux de produits d'origine animale, notamment de :

514 kg de viande et de produits à base de viande ;

466 kg de lait et de produits laitiers ;

22 kg de produits de la pêche.

Tous ces produits ont été éliminés et détruits sous la surveillance de l'Administration des Services Vétérinaires ;

- au tri postal à Bettembourg

En 2016, l'Administration des Douanes et Accises ensemble avec l'ASV ont saisies 3 colis illégaux de produits d'origine animale, notamment :

1 kg de produits à base de viande

8,5 kg de produits de la pêche

Tous ces produits ont été éliminés par l'ASV en vue de leur destruction.

C. Le pacage

a) Le pacage en zones étrangères de bétail luxembourgeois

Pendant la bonne saison, le bétail passe dans des pâtures transfrontalières, soit du Grand-Duché de Luxembourg vers les Etats membres avoisinants, soit, le cas échéant, à l'inverse à partir d'autres Etats membres vers le Luxembourg. Ces échanges temporaires se font sous contrôle vétérinaire et se répartissent de la façon suivante :

pays de destination	autorisations accordées	bovins	ovins	chèvres	chevaux
Belgique	66	4.201	0	0	0
France	7	276	0	0	0
Allemagne	7	191	0	0	0
Total	80	4.668	0	0	0

b) Le pacage en territoire luxembourgeois de bétail étranger

pays d'origine	autorisations accordées	bovins	ovins
Belgique	3	151	0
France	0	0	0
Allemagne	0	0	0
Total	3	151	0

A noter qu'au niveau Benelux, un nouveau accord a été élaboré en 2007 dans l'objectif d'améliorer le suivi sanitaire des animaux échangés tout en évitant la surcharge administrative.

CHAPITRE VI

LE BIEN-ETRE DES ANIMAUX

De par la loi, l'Administration des Services Vétérinaires est l'autorité compétente en matière de bien-être animal.

La surveillance du bien-être des animaux d'élevage concerne les conditions de détention, de transport et d'abattage des diverses espèces animales.

La surveillance du bien-être des animaux de production se fait partiellement en synergie avec les agents de l'Unité de Contrôle (UNICO). D'autre part les vétérinaires-praticiens rapportent annuellement sur les conditions de détention qui règnent dans les exploitations dont ils assurent la surveillance épidémiologique.

En 2016, l'Administration des Services Vétérinaires a procédé à 68 visites de contrôle sur 42 exploitations.

D'autre part, 77 dossiers concernant des suspicions d'infraction au bien-être des animaux de compagnie ont été réceptionnés par les agents de l'Administration des Services Vétérinaires.

CHAPITRE VII

LE CLOS D'ÉQUARRISSAGE

Le centre de collecte intermédiaire du Clos d'Equarrissage au Schwanenthal est géré par la firme RENDAC C.E.S. sur la base d'une convention avec l'État luxembourgeois datée du 11 avril 2011.

Cette société assure à la fois la collecte des cadavres des animaux de production et de compagnie ainsi que les sous-produits provenant du secteur agro-alimentaire.

Dans le cadre des mesures préventives à l'égard des encéphalopathies spongiformes transmissibles, les cadavres d'animaux et les sous-produits ne sont plus réutilisés dans la fabrication de farines animales. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les cadavres bovin, ovin et caprin sont systématiquement soumis à un test de détection rapide en matière des encéphalopathies spongiformes transmissibles (bovins âgés > 48 mois, ovins et caprins âgés > 18 mois).

Le tableau ci-après donne un aperçu sur le nombre de cadavres ramassés :

Avortons de bovidés	401
Veaux	11.504
Gros bovins	5.323
Total bovidés :	17.228
Déchets truies/porcelets	1.196
Porcelets	2.624
Porcs	2.020
Truies/verrats	1.322
Total porcins :	7.162
Divers	790
Volailles	394 charges à 100 kg
Ovins & caprins	1.172
Chevaux & poulains	328
Agneaux	699

CHAPITRE VIII

LÉGISLATION ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement grand-ducal du 23 décembre 2016 concernant la mise en place d'un système de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine.

CHAPITRE IX

LE LABORATOIRE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE (LMVE)

Section pathologie

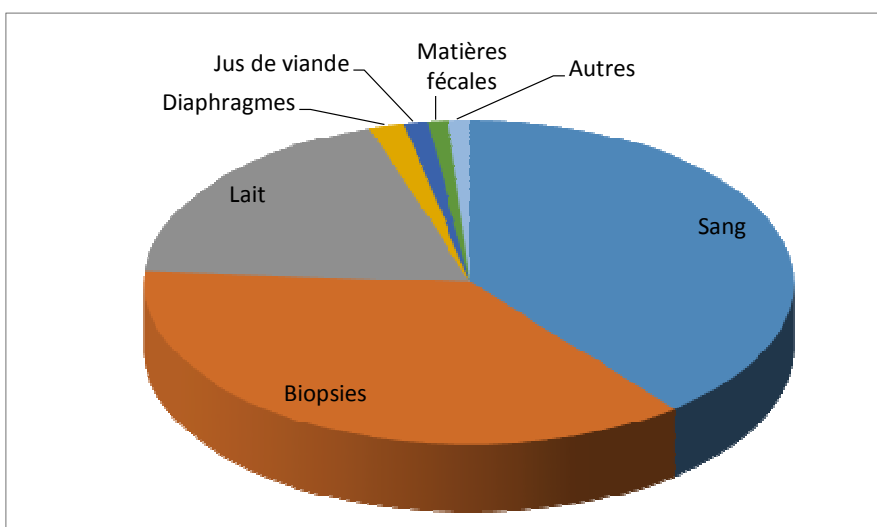
Le laboratoire de Médecine-Vétérinaire de l'État, accrédité depuis 2005, a connu en 2016 un changement dans le personnel dus à un congé de maladie prolongé, un départ pour écartement (suite à une grossesse) et un remaniement interne dû à la campagne IBR, résultant en une pénurie de personnel. D'autre part, les préparatifs pour le déménagement en 2017 sont entrés dans une phase intensive.

1. Résumé des activités au LMVE

Nombre total des demandes d'analyses arrivées au LMVE : **6 679**

Nombre total des échantillons arrivés au LMVE : **218 273**

Matrice	Analyses
sang	85 494
biopsies	80 689
lait	41 256
diaphragmes	3 712
jus de viande	2 569
matières fécales	2 289
autres	2 264



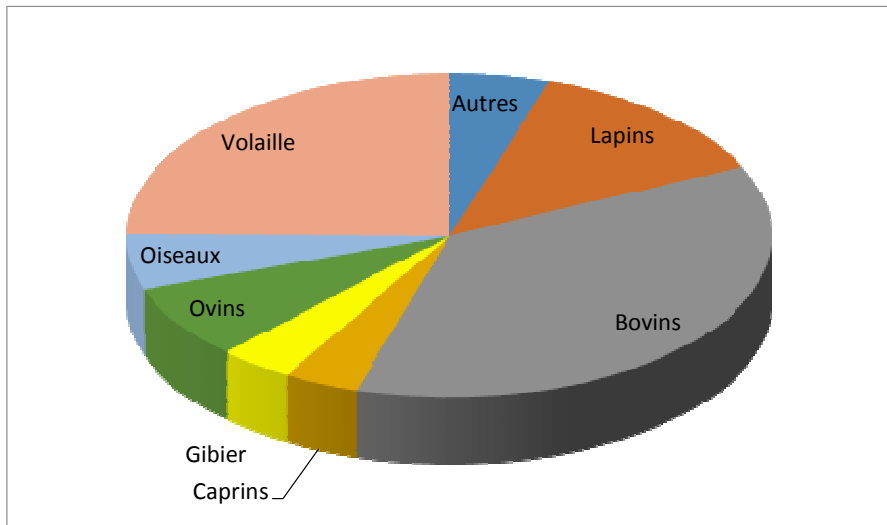
Le LMVE a participé à 22 tests inter-laboratoires en total, dont 11 en sérologie, 2 en PCR, 7 en bactériologie, 1 en virologie et 1 en parasitologie. Les tests inter-laboratoires sont organisés par les laboratoires de référence respectifs.

2. Autopsies

En 2016, **161** examens anatomo-pathologiques ont été réalisés sur cadavres et 24 examens sur des organes. Les organes provenaient des vétérinaires officiels des abattoirs ou des vétérinaires praticiens. En 2015, 75 autopsies ont été faites au LMVE.

Le graphique suivant reprend les espèces autopsiées.

Espèce	Analyses
bovins	57
caprins et ovins	17
gibier	6
lapins	21
volaille	27
oiseaux	17
autres	16



Depuis octobre 2016, un **protocole standard pour les avortements** bovins a été établi. Ce protocole comprend les analyses suivantes :

1) Avorton :

- Bactériologie générale sur le contenu de la caillette, incl. *Listeria monocytogenes*, *Campylobacter sp.*, *Salmonella sp.* et *Brucella sp.*
- Recherche de *Chlamydia psittaci* et de BHV-1 par immunofluorescence sur des coupes d'organes
- Recherche du BVDV par PCR sur le sang EDTA ou une biopsie
- En cas de suspicion ou selon la saison : recherche de la fièvre catarrhale, de la néosporose, de la maladie de Schmallenberg ou de la leptospirose

2) Pour le sérum/sang de la mère :

- Recherche sérologique pour la détection de la brucellose, de BHV-1, de la fièvre Q, de la leptospirose et de la néosporose
- Recherche du BVDV par PCR sur le sang EDTA
- Selon la saison : Recherche de la fièvre catarrhale par PCR sur le sang EDTA

Une partie des analyses sont envoyées en sous-traitance.

3. Renards

Depuis avril 2015, la chasse aux renards est interdite et une campagne « renard » a été lancée. En 2016, un **total de 150 renards** ont été analysés au LMVE, cependant 3 renards étaient inutilisables. Il y avait un bon équilibre du sexe des renards avec 69 femelles, 74 mâles et 4 renards ou le sexe n'était pas identifiable. Concernant l'âge des renards, 62 étaient juvéniles et 85 étaient adultes. 115 cadavres de renards étaient intacts, 32 étaient incomplets.

- Rage

Tous les 115 cerveaux disponibles étaient négatifs dans le diagnostic par immunofluorescence. Les traumatismes crâniens étaient fréquents et 34 cerveaux étaient non utilisables.

- Trichines

141 analyses pour la détection des trichines par digestion étaient négatives.

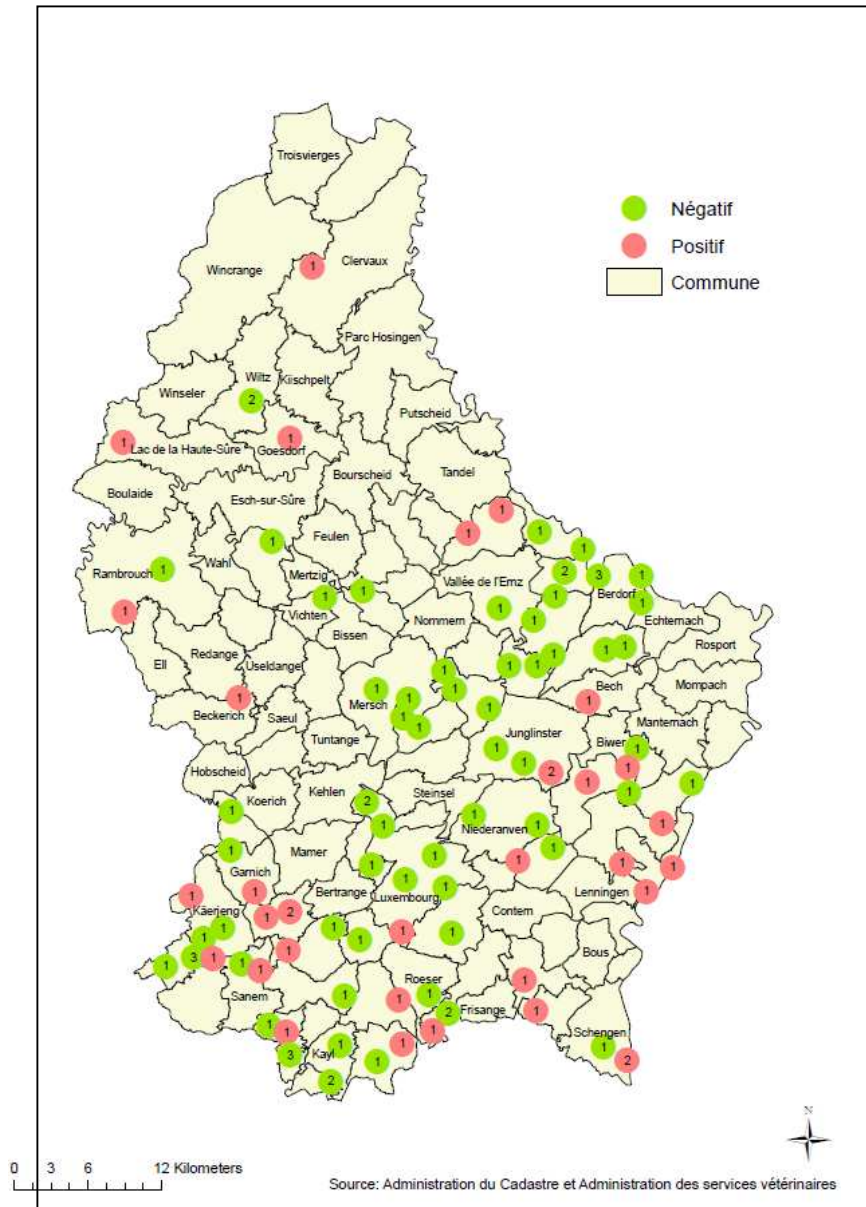
- Échinocoques

La recherche des échinocoques a été réalisée pour 128 renards par raclage intestinal. 21 intestins étaient absents ou non utilisables pour cette analyse.

79 renards étaient négatifs, 37 positifs et 12 douteux.

Il en résulte que 29% des renards étaient positifs.

Le graphique suivant montre la provenance des renards positifs et négatifs pour l'échinococcose.



- Observations lors des autopsies

L'état général de 101 renards était bon, 13 étaient gras, 25 étaient maigres et 8 renards étaient cachectiques. La plupart des renards (n=85) a subi un traumatisme diffus, 39 ont subi un traumatisme localisé. Pour 3 renards un traumatisme pointu a été constaté. En matière microbiologique, 132 renards ne présentaient pas de symptômes lors de l'autopsie. Cependant une infection digestive a été constaté sur 1 renard, une infection respiratoire sur 3 renards, une septicémie sur un renard et 10 autres renards avaient des infections diverses (p.ex. arthrite, plaie infectée,..). Concernant le parasitisme, l'autopsie a révélé 65 cas de parasitisme internes (hormis les échinocoques), 3 cas de parasitisme externe et 2 renards présentant des parasites internes et externe. Pour 77 renards, aucun parasitisme n'a pu être détecté à l'œil nu, sans analyses supplémentaires. Aucun signe d'intoxication n'a été détecté.

Dans le **cas de suspicions de morsures de renard**, les vétérinaires praticiens avaient la possibilité de faire des prélèvements sur des veaux nouveau-nés ou avortés pour une analyse génétique. Le LMVE a fourni des kits avec des instructions pour ces prélèvements et a sous-traité les analyses au laboratoire de Senckenberg (D). Les 4 échantillons analysés étaient positifs en analyse génétique pour l'ADN de renard.

4. Zoonoses

a. Salmonellose

espèce	matrice	test	positif	négatif	douteux	antibiogramme	total
porc	jus de viande	sérologie	607	1 953	9	/	2 569
bovin	divers*	culture	7**	133	/	7	140
volaille	chaussettes, fèces, ...	culture	2**	457	/	2	459
autre	divers*	culture	0	13	/	0	13
							3 181

En plus, il faut ajouter 49 échantillons pour tests inter-laboratoires

* échantillons environnementaux d'étable, matières fécales...

** les 9 sérotypages des salmonelles ont donné les résultats suivants :

Chez les volailles : 1 *S. Montevideo* , 1 *S. Livingston*,

Chez les bovins : 1 *S. typhimurium*, 6 *S. typhimurium monophasiques*

6 sérotypes provenaient de souches alimentaires (voir ci-après) et 29 de tests inter-laboratoires

b. Campylobacteriose

espèce	matrice	positif	négatif	types	antibiogramme		total
						inutilisable	
bovin	divers*	40	75	34 <i>C. jejuni</i> 3 <i>C. hyointestinalis</i> 2 non déterminés	39	1	115
volaille	caecum	19	0	12 <i>C. coli</i> , 7 <i>C. jejuni</i>	19	0	19
ovin	fèces	2	0	<i>C. jejuni</i>	2	0	2
caprin	fèces	0	1	/	/	/	1
							137

S'y ajoutent 28 échantillons de tests interlaboratoires avec 10 antibiogrammes à réaliser.

c. Rage

Une immunofluorescence pour la détection de la rage sur des attouchements de cerveau a été réalisée pour 153 échantillons. Le test permet de mettre en évidence la rage sylvatique ainsi que la rage des chiroptères.

espèce	négatif	inutilisable	total
renard	115	34	115
chauve-souris	31	0	31
chien	1	0	1
chat	3	0	3
fouine	2	0	2
autre	1	0	1
			153

3 échantillons ont été envoyés au laboratoire de référence pour la confirmation du diagnostic (exigé en cas de contacts humains avec probabilité de contamination).

d. Trichinellose

Le LMVE a reçu 3712 échantillons de routine. Toutes les analyses de diaphragmes par digestion artificielle étaient négatives. Le tableau suivant donne une impression des espèces analysées.

espèce	négatif	inutilisable	total
porcins	1729	0	1 729
sangliers	1736	26	1 762
chevaux	17	0	17
renards	141	8	149
raton laveurs	29	3	32
chats sauvages	18	1	19
autres	4	0	4
			3 712

e. Brucellose

échantillon	test	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
lait de collecte	sérologie ELISA	0	677	0	0	677
sang	sérologie (Bengatest)	20	408	2	6	436
						1 113

Les sangs positifs proviennent exclusivement de sangliers et ne sont pas toujours à mettre en relation avec des *Brucella* sp. mais p.ex. avec des réactions croisées.

f. Chlamydie

La recherche de *Chlamydia* sp. se fait par immunofluorescence sur des coupes d'organes (rate, foie, poumon, rein) de différentes espèces (avortons de bovins, caprins et volaille).

matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
foie	oiseaux	1	1	1	0	3
rate	oiseaux	1	4	1	0	6
foie	bovin	0	6	0	0	6
poumon	bovin	1	3	1	0	5
rate	bovin	0	8	0	0	8
rein	bovin	0	5	0	0	5
foie	caprin	0	1	0	0	1
rein	caprin	0	1	0	0	1
						35

Les résultats positifs se réfèrent à des perruches importées.

5. Agents pathogènes pour animaux

a. Examens bactériologiques généraux :

matrice	positif (=culture)		négatif	inutilisable	total
	significatif	non significatif			
lait	35	12	8	0	55
matières fécales	7	2	3	4	16
divers	60	55	27	0	142
					213

Non significatif = mélange de germes signant une contamination primaire ou secondaire

Antibiogrammes : 168 sur des échantillons de pathologie animale, 10 pour tests inter-laboratoires, 124 pour les campylobacters et salmonelles isolées de denrées alimentaires et 101 pour E. coli ESBL (dont 65 pour le programme de recherche ESBL de l'EU selon la Décision 652/2013).

b. Analyses sur matières fécales de veaux, chèvres, agneaux, gibier et porcelets

agent pathogène	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
coronavirus	20	341	3	29	393
rotavirus	114	234	12	25	385
cryptosporidies	214	204	6	1	425
E coli K 99	21	333	0	23	377
entérotoxines de <i>Cl. perfringens</i>	0	62	1	0	63
					1 643

c. Maladie d'Aujeszky

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	sang	sangliers	81	233	22	2	338
sérologie	sang	porcins	0	133	0	0	133
immuno-fluorescence	rate	sangliers	0	1	1	0	2
							473

d. BVD

test	matrice	espèce	positif	négatif	inhibé	inutilisable	total
PCR	sang	bovin	33	774	0	7	814
PCR	biopsie	bovin	80	80 559	24	26	80 689
							81 503

Le test sérologique pour la détection de l'antigène du BVDV n'est plus réalisé au LMVE depuis janvier 2016. L'analyse se fait uniquement en PCR.

e. IBR

test	matrice	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
immunofluorescence	organes	4	48	6	0	58
sérologie ELISA gB	sang	9 023	19 683	275	1	28 982
sérologie ELISA gE	sang	11 698	49 325	258	3	61 284
						90 324

Le plus grand nombre d'analyses IBR s'explique par le début de la campagne officielle pour l'éradication de l'IBR en novembre 2016.

f. Bluetongue

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
PCR	sang	bovin/ovin/ caprin	0	194	0	0	194
sérologie	sang	bovin	2	165	0	0	167
							361

g. Leucose bovine

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	lait de collecte	bovin	0	677	0	0	677

h. Paratuberculose

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	sang	bovin	262	11 190	81	1	11 534
sérologie	lait	bovin	485	39 755	280	0	40 520
PCR	matières fécales	bovin	317	792	0	4	1 113
sérologie	sang	caprin	1	8	0	0	9
PCR	matières fécales	caprin/ovin	7	11	0	0	18
sérologie	sang	gibier	0	4	0	0	4
PCR	matières fécales	gibier	2	3	0	2	7
							53 205

i. Peste porcine classique

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
sérologie	sang	porcin	0	98	0	0	98
PCR	organe	sanglier/porcin	0	3	0	0	3
							102

j. Parainfluenza 3

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
immuno- fluorescence	poumon	bovin	0	36	0	0	36

k. Virus respiratoire syncytial bovin (RSB)

test	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
immuno-fluorescence	poumon	bovin	8	23	5	0	36

I. Parasitologie sur matières fécales

parasites	matrice	espèce	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
vers intestinaux	matières fécales	bovins	302	609	0	1	912
		caprins	45	10	0	0	55
		ovins	61	24	0	0	85
		volaille	11	21	0	0	32
		autres	10	17	0	0	27
vers hépatiques	matières fécales	bovins	175	621	0	19	815
		caprins	0	18	0	1	19
		ovins	1	63	0	0	64
		autres	0	7	0	0	7
vers pulmonaires	matières fécales	bovins	23	454	0	0	477
		caprins	6	10	0	0	16
		ovins	13	29	0	0	42
		autres	0	1	0	12	13
coccidies	matières fécales	bovins	149	424	0	0	573
		caprins	37	12	0	0	49
		ovins	39	29	0	0	68
		volaille	12	19	0	0	31
		autres	17	9	0	0	26
							3 311

Analyses abeilles

agent pathogène	échantillon	positif	négatif	douteux	inutilisable	total
<i>Varroa destructor</i>	lot de 50g	310	87	0	0	397
<i>Paenibacillus larvae</i> *	miel	0	10	0	0	10
						407

* *Paenibacillus larvae* est une espèce de bactéries responsable d'une maladie contagieuse connue sous le nom de loque américaine

6. Sous-traitances 2016

motif	laboratoire sous-traitant	nombre d'analyses
virus de l'anémie infectieuse équine (EIA)	CERVA, Bruxelles	16
virus de l'artérite équine virale (EVA)	CERVA, Bruxelles	2
Coronavirus aviaire (Bronchite infectieuse)	CERVA, Bruxelles	2
<i>Brucella sp.</i>	CERVA, Bruxelles	15
	ARSIA, Ciney	7
BVDV ELISA	ARSIA, Ciney	11
<i>Campylobacter sp.</i>	LNS, Dudelange	60
Chlamydia (bovins)	ARSIA, Ciney	8
Chlamydia (volaille)	CERVA, Bruxelles	7
herpes virus du Koi	CER-Marloie	2
BHV-1	CERVA, Bruxelles	2
<i>Burkholderia mallei</i>	CERVA, Bruxelles	7
virus de l'influenza aviaire (sérologie)	CERVA, Bruxelles	541
virus de l'influenza aviaire (virologie)	LIH, Esch	144
<i>Leptospira sp.</i>	CERVA, Bruxelles	5
	ARSIA, Ciney	15
virus de la leucose bovine enzootique	CERVA, Bruxelles	4
	ARSIA, Ciney	35
<i>Paenibacillus larvae</i> (loque américaine)	LAVES, Celle	74
<i>Mycoplasma sp.</i>	ARSIA, Ciney	1
<i>Néospora caninum</i>	ARSIA, Ciney	88
virus de la maladie de Newcastle	CERVA, Bruxelles	107
virus de la maladie de Newcastle	LIH, Esch	140
<i>Coxiella burnetii</i> (fièvre Q)	CERVA, Bruxelles	29
	ARSIA, Ciney	58
Lyssavirus (rage)	ISP-Diagnostic Pasteur, Bruxelles	3
RHDV (maladie hémorragique du lapin)	Laboklin, Bad Kissingen	29
<i>Salmonella sp.</i>	ARSIA, Ciney	2
	LNS, Dudelange	5
<i>Sarcosporidia</i>	LNS, Dudelange	1
<i>Trypanosoma</i> (Dourine)	CERVA, Bruxelles	7
Virus de Schmollenberg	CERVA, Bruxelles	12
	ARSIA, Ciney	2
<i>Mycobacterium tuberculosis</i>	CERVA, Bruxelles	6
Trichines	ANSES	1
Lenitviruses (CAE, Visna-Maedi)	CERVA, Bruxelles	11
	ARSIA, Ciney	12
Examens histologiques	LNS, Dudelange	9
	Laboklin, Bad Kissingen	1
Examens bactériologiques	LNS, Dudelange	8
Analyses génétiques	Wildtiergenetik Senckenberg	4
		1 493

Abbréviations :

ARSIA = Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

CER = Centre d'Economie Rurale

CERVA = Centre de Recherche Vétérinaire et Agronomique

ISP = Institut de Santé Publique

LAVES = Landesamt für Verbraucherschutz

LIH = Luxembourg Institute of Health

LNS = Laboratoire National de Santé

LE CONTROLE DES DENRÉES ALIMENTAIRES A BASE DE VIANDE

Le laboratoire de contrôle des denrées alimentaires d'origine animale du LMVE (LMVE-DAV) a été sollicité par des demandes d'analyses concernant des aliments, des échantillons provenant d'abattoirs et de recherches de substances inhibitrices.

Microbiologie des denrées alimentaires à base de viande ou produits de la pêche :

	Inspection Vétérinaire	Autres vétérinaires	Tests inter- laboratoires	total
Demandes	270	4	9	283
Routine // anomalie	266//4	4//0	9//0	279//4
Echantillons	1233	22	78	1333
routine//anomalie	1223//10	22//0	78//0	1323//10

Détails :

1.A. Germes pathogènes, tests qualitatifs:

Germe recherché	Positif confirmé par culture	négatif
<i>Listeria monocytogenes</i>	150	1043
EHEC O157	0	211
Campylobacter	118	44
	Campylobacter jejuni 75	
	Campylobacter coli 38	
	Campylobacter jejuni et coli 1	
	Non typable 4	
Salmonella Aliments positif (en culture !):	6 dont :	556
	3 <i>typhimurium</i> (Wäinzoossiss, roulade, cordon bleu)	
	1 Infantis (saucisse italienne)	
	1 enteritidis (émincé de boeuf)	
	1 Derby (viande pour pita)	

58 analyses de recherche ont été effectuées sur les échantillons des EIL

1. B. Germes en dénombrement (aliments):

Germe recherché	Limite de détection (germes/g)	Nombre d'échantillons au-delà de la limite de détection	Nombre d'échantillons en-dessous de la limite de détection (=négatifs)
Listeria monocytogenes	10	12	1181
Campylobacter	10	30	132
E. Coli	10	302	880
Entérobactéries	10	614	331
Clostridium perfringens*	10	15	485
Staphylococcus aureus*	10	222	954
Germes mésophiles	1000 *	172	8
Flore lactique		128	46

* selon la dilution

91 analyses de dénombrement ont été effectuées sur les échantillons des EIL

Nombre d'échantillons analysés par catégorie (en tout):

0 (= autres aliments) **	122
1 (= viande hachée)	88
2 (= viande hachée préparée)	201
3 (= préparation de viande)	313
4 (= produit à base de viande)	318
5 (= viande fraîche)	<u>213</u>
	1255

** 2 œufs, 7 boyaux, 45 plats préparés, 16 salades de viande, 34 poissons, 1 salade de poisson, 2 salades de fruits de mer, 3 fruits de mer, 10 peaux, 1 fromage, 1 poivron.

Dans le cadre de la décision de la Commission Européenne 2013/652/EU, nous avons réalisé 43 analyses pour la recherche de E. coli à spectre étendu de résistance aux β -lactamases (ESBL).

En résumé pour les denrées alimentaires: 283 demandes d'analyses, 1333 échantillons analysés, 7640 analyses réalisées (5512 dénombrements + 2128 recherches de pathogènes + 145 analyses de tests inter-laboratoires + 43 analyses pour ESBL)

**Examens bactériologiques des carcasses suspectes dites
« d'abattage d'urgence » :**

Pour les carcasses avec examen bactériologique, il s'agit de bovins.

Abattoir	Nombre de demandes	Nombre d'organes	Abattages d'urgence (u)	Carcasses anormales après inspection post-mortem (capm)
Ettelbruck	19	38	10	9
Wecker	3	15	0	3
TOTAL	22	53	10	12

Paramètres analysés pour chaque échantillon:

	Salmonella	Substances inhibitrices	Coliformes **	Cocciformes **	Clostridia sulfito-réducteurs **
Positif (=culture)	0	0	30 dont 15 muscles	50 dont 26 muscles	1
Négatif (=pas de culture)	53	45	23	3	52
Non analysé	0	8	0	0	0

** lecture du résultat semi-quantitative, il n'existe pas encore de critères officiels pour les seuils d'acceptabilité.
L'examen bactériologique ne contribue qu'un élément à la prise de décision par le vétérinaire inspecteur des viandes.

En résumé : 22 demandes d'analyses, 257 analyses sur 53 organes analysés

Recherche de résidus

Recherche de substances inhibitrices (groupe B1) par la méthode des 4 plaques :

1 demande avec 2 échantillons dont 1 négatif et 1 douteux (site d'injection).

Le faible nombre d'échantillons s'explique du fait que la méthode utilisée n'est pas accréditée.

DAV en tout : 306 demandes ayant résulté en 7905 analyses sur 1310 échantillons

Analyses effectuées dans le cadre de la directive 96/23 organisant la surveillance des résidus et autres substances

Durant l'année 2016, 733 échantillons ont été prélevés dans différentes denrées alimentaires d'origine animale suivant le tableau ci-dessous.

ESPECE/PRODUIT	NOMBRE
LAIT	310
BOVINS	97
PORCS	75
ŒUFS	105
GIBIER	100
LAPINS	9
MIEL	26
OVINS	11
TOTAL	733

Sur ces 733 échantillons, 1.526 analyses ont été effectuées pour rechercher les substances des différents groupes suivant le tableau ci-dessous.

CLASSE RESIDUS	BOVINS	PORCS	OVINS	LAPINS	GIBIER	LAIT	ŒUFS	MIEL
A1	29	8	1	1	0	0	0	0
A2	4	8	1	0	0	0	0	0
A3	29	8	1	1	0	0	0	0
A4	29	8	1	1	0	0	0	0
A5	6	6	1	1	0	0	0	0
A6	23	10	1	1	0	160	37	7
B1	12	15	1	1	0	175	85	6
B2a	3	3	1	1	0	175	0	0
B2b	2	3	1	1	0	0	17	0
B2c	5	8	1	1	0	30	34	7
B2d	5	3	1	0	0	0	0	0
B2e	3	3	1	1	0	175	0	0
B2f	3	3	1	0	0	0	0	3
B3a	5	8	1	0	0	55	34	7
B3b	3	8	1	1	0	30	34	7
B3c	4	3	1	1	100	20	0	0
B3d	2	3	1	0	0	25	0	0
TOTAL	167	108	16	12	100	845	241	37

A l'exception du groupe B3c (Métaux lourds) et B3d (Mycotoxines) dans le lait, toutes les analyses ont été réalisées dans des laboratoires en Belgique.

Dans un échantillon on a retrouvé des traces de diclofenac /B2e) suite à une contamination croisée par les mains du trayeur.

Les classes

Groupe A : substances ayant un effet anabolisant et substances non-autorisées

Groupe B : Médicaments vétérinaires et contaminants

B1	substances antibactériennes, y compris les sulfamides et quinolones
B2a	anthelminthiques
B2b	coccidiostatiques
B2c	carbamates et pyréthroïdes
B2d	tranquillisants
B2d βbl.	β-blocker
B2e	AINS
B2f	corticostéroïdes
B3a	organochlorés
B3b	organophosphorés
B3c	métaux lourds
B3d	mycotoxines
PSP, DAP, ASP	biotoxines marines

Laboratoires sous-traitants

CER = Centre d'Economie Rurale, Marloie

CLO = Centrum Landbouwkundig Onderzoek, Gent/Melle

ISP = Institut de Santé Publique, Bruxelles

LNS = Laboratoire National de la Santé, (L)

CHAPITRE X

Relevé de la participation de délégué(e)s de l'A.S.V. à des réunions internationales

Dr BIEL

7.4. groupe de travail TSE
12.5. groupe de travail BSE
27.9. groupe de travail BSE

Mme BINCK

16. et 17.2. groupe de travail « animaux d'expérimentation »
14.6. congrès FELASA
15. et 16.6. working party of veterinary experts
13. et 14.9. symposium 3-R (replace, reduce, refine) Copenhague
15. et 16.9. conférence microbiologie alimentaire
13. et 14.10. groupe de travail bien-être des animaux d'expérimentation
22.11. conférence « les Méthodes Alternatives à l'expérimentation animale en Wallonie : quel avenir ? » Namur
5.12. EPAA
6. et 7.12. groupe de travail animaux d'expérimentation
19. et 20.12. groupe de travail médicaments vétérinaires

Dr BOURG:

15.2. Annual Communication Group Proficiency Tests
3.-8.5. EURL Workshop on Laboratory Diagnosis and Control of Classical Swine Fever and African Swine Fever
12.10. EFSA, Joint session of the two Networks Microbial risk assessment & Zoonoses Monitoring Data
13.-14.10. 34th Scientific Network for Zoonoses Monitoring Data

Dr BRASSEUR

22.1. groupe de travail résidus
26. – 28.1. hygiène à l'abattage, Grange
23. et 24.2. réunion résidus, Parma
2.3. visite labo à Marloie
15.3. SCPAFF santé publique
24.3. visite des labos ISP et ILVO
29.3.-1.4. séminaire OIE pour la sécurité sanitaire des aliments à Rhodos
25. et 26.4. congrès à Bad Staffelstein
14.6. SCPAFF risques biologiques
6.-9.9. CVO réunion informelle, Slovaquie
16.9. SCPAFF
19.9. groupe de travail "résidus"
23.9. groupe de travail "hygiène"
7.-11.11. BTSF Additifs Athènes
15.11. SCPAFF
13.12. SCPAFF
14.12. groupe de travail hygiène

Dr DAHM

11.1.	SCPAFF santé animale
3.2.	SCPAFF santé animale
1 ^{er} . et 2.3.	SCPAFF santé animale
16., 17. et 18.3.	BTSF TRACES Turin
23.3.	visite du laboratoire ARSIA
18.8	SCOPAFF santé animale
13. et 14.9.	SCPAFF santé animale
15.9.	groupe de travail « Traces »
20.-23.9.	BTSF à Madrid
4. et 5.10.	SCPAFF SA et Import

Dr EIFFENER

23. et 24.2.	SCPAFF santé animale
3. et 4.5.	SCPAFF santé animale
5. et 6.7.	SCPAFF santé animale
12.-15.9.	contact point bien-être au transport, Grange
4. – 6.10.	groupe experts tailbiting & taildocking
27.10.	SCPAFF santé animale

Dr GEORGES

28.1.	groupe de pilotage Sanitel
17.3.	SCPAFF santé animale
23.3.	visite du laboratoire ARSIA
31.3.	SCPAFF santé animale
24.4.	réunion SANITEL
14. et 15.6.	animal welfare & animal health, Parma
16.6.	identification électronique, Ciney

Dr GINDT

2. et 3.11.	one health risk analysis structures for emerging zoonoses
-------------	---

Dr GRASGES:

9. et 10.2.	réunion ministérielle
2.3.	groupe vétérinaire « importation d'animaux et de prod. animaux »
15.3.	pêche illégale et non-réglémentée
30.5.	groupe de travail « veterinary checks »
14.9.	groupe de travail « importations »
7.12.	veterinary checks

Dr JOURET:

15.2.	Annual Communication Group Proficiency Tests
10-11.11.	EFSA, 6 th Specific Meeting on Microbial Resistance Data Reporting
21.04.	CERVA, Journée épidémiosurveillance
7.-9.9	Epidemiology: past, present and future

Dr LOSCH

19.-21.4. EURL influenza aviaire et maladie de Newcastle
4.-8.9. BTSF critères microbiologiques
27.-29.10. European Working community for Food inspection and Consumer protection
10.-11.11. EURL verotoxinogenic Escherichia coli

Dr NICHOLS:

28.9.-1.10. Conférence animal welfare à Vilnius

Dr Paulus:

8.2. groupe d'experts sur les additifs alimentaires

M. SCHMIT:

5. – 8.7. BTSF workshop (Düsseldorf)

Mme WELSCHBILLIG:

14.3. BTSF formation TRACES
19.5. fusions no more food to waste
25. et 26.5. multinational annual control plan à Grange
9.6. food fraud
17.6. working party of veterinary experts
22.6. food waste & food loss experts meeting
13.-15.9. VMP
28. et 29.9. EFSA à Bratislava
8.12. EFSA AF à Parme

Dr WILDSCHUTZ:

18. et 19.1. réunion CVO
9. et 10.2. réunion ministérielle AMR à Amsterdam
22. et 23.2. réunion CVO
2.3. visite labo à Marloie
18.3. assemblée générale FESASS à Bruxelles
22.3. visite du laboratoire CERVA
23.3. visite du laboratoire ARSIA
7.4. réunion CVO
25. et 26.4. congrès sur la santé animale à Bad Staffelstein
2. et 3.5. réunion CVO à Amsterdam
23.-27.5. O.I.E. à Paris
14.6. réunion C.V.O.
6.-9.9. CVO informel, Slovaquie
19.-23.9. O.I.E., commission régionale à Lisbonne
11. et 12.10. réunion C.V.O.
8.11. réunion C.V.O.
7.12. réunion C.V.O.

Résumé:

Dr Biel: participation à 3 réunions
Mme Binck: participation à 17 réunions
Dr Bourg : participation à 9 réunions
Dr Brasseur: participation à 31 réunions
Dr Dahm: participation à 18 réunions
Dr Eiffener: participation à 14 réunions
Dr Georges: participation à 8 réunions
Dr Gindt: participation à 2 réunions
Dr Grasges: participation à 7 réunions
Dr Jouret : participation à 7 réunions
Dr Losch : participation à 13 réunions
Dr Nichols : participation à 4 réunions
Dr Paulus : participation à 1 réunion
M. Schmit: participation à 4 réunions
Mme Welschbillig: participation à 13 réunions
Dr Wildschutz: participation à 34 réunions

TOTAL : **185 réunions**